

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

<b>L'an Deux Mil vingt quatre</b> <b>Le 15 Janvier</b> Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>09 janvier 2024</b>
<b>PRESENTS:</b> Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DECLÉ Sébastien. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève.
<b>ABSENTS :</b> DELACOTE Aurélie. PERTUIS Martine. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
<b>PROCURATIONS:</b> PERTUIS Martine à FORT Sylvette
<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : Location licence IV de la commune**

Vu la délibération n°2023-052 du 19 juin 2023 validant le tarif et le contrat de mise à disposition de la licence IV.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est sollicité par courrier en date du 20/12/2023 par l'Hôtel Restaurant Au Périgord Noir pour renouveler la location de la licence IV du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Il est rappelé au conseil municipal que la mise à disposition cette licence moyennant un tarif de 75€ de location par mois, ne peut se faire que pour une durée maximale de 6 mois afin de permettre une rotation en fonction des besoins des professionnels et également pour s'assurer que le locataire soit à jour de ses formations d'utilisation de la licence et du maintien de permis d'exploiter.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

- **Accepte** la mise à disposition la licence au tarif de 75 € par mois et pour une période maximale de 6 mois soit du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet 2024.
- **Précise** que cette convention de mise à disposition de la licence IV ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction. Le demandeur devra formuler une nouvelle demande auprès de la Commune de Hautefort.
- **Autorise** Monsieur le Maire, à faire, dire et signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 15/01/2024  
LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240115-2024-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2024

Affichage : 16/01/2024

